

Annexe 2

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS D'ULTIMATE

Adopté par le Comité Directeur du 16 juin 2002 Modifié

par le Comité Directeur du :

15-06-2003 / 18-06-2006 / 1-10-2006 / 03-06-2007 / 23-09-2007
13-10-2007 / 22-06-2008 / 14-03-2009 / 27-06-2009 / 03-10-2009
12-12-2009 / 13-03-2010 / 26-06-2010 / 09-10-2010 / 05-03-2011
25-06-2011 / 17-03-2012 / 02-06-2012 / 15-03-2014 / 21-06-2014
29-11-2014 / 06-06-2015 / 19-09-2015 / 19-03-2016 / 3-02-2018 / 16-06-2018
/ 20-01-2022 / 17-06-2025

Sommaire

Sommaire.....	2
Lexique.....	4
Introduction.....	5
ARTICLE 0.1 : CONDITION D'INSCRIPTION.....	.6
ARTICLE 0.2 : DATES D'INSCRIPTION.....	.6
ARTICLE 0.3 : NON INSCRIPTION.....	.6
Chapitre 1 : Organisation de manifestations.....	7
ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT.....	.7
ARTICLE 1.2 : DIFFUSION DES LIEUX ET DATES DE CHAMPIONNATS.....	.7
ARTICLE 1.3 : DIFFUSION DES PLANNINGS.....	.7
ARTICLE 1.4 : DIRECTEUR DE TOURNOI.....	.7
ARTICLE 1.5 : TABLES DE MARQUE.....	.7
Chapitre 2 : Composition des équipes.....	9
ARTICLE 2.1 : ROSTER.....	.9
ARTICLE 2.2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.....	.9
ARTICLE 2.3 : SURCLASSEMENT.....	.10
ARTICLE 2.4 : DOUBLE SURCLASSEMENT.....	.10
ARTICLE 2.5 : QUOTAS DE JOUEURS.....	.10
ARTICLE 2.6 : MOUVEMENTS INTERNES DE JOUEURS.....	.12
ARTICLE 2.7 : MOUVEMENTS EXTERNES DE JOUEURS.....	.12
ARTICLE 2.8 : EQUIPES DE LIGUE.....	.13
ARTICLE 2.9 : JUMELAGE.....	.14
ARTICLE 2.11 : TENUES SPORTIVES.....	.15
ARTICLE 2.12 : NOMBRE D'EQUIPE DE CLUBS DANS UNE DIVISION.....	.15
Chapitre 3 : Déroulement des compétitions.....	16
ARTICLE 3.1 : REGLEMENTS.....	.16
ARTICLE 3.2 : NOMBRE MINIMUM D'EQUIPES.....	.16
ARTICLE 3.3 : DUREES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LES MATCHS.....	.16
ARTICLE 3.4 : CALCUL POUR LE CLASSEMENT.....	.17
ARTICLE 3.5 : REPECHAGE.....	.18
Chapitre 4 : Esprit du jeu.....	19
ARTICLE 4.1 : NOTATION DE L'ESPRIT DU JEU.....	.19
ARTICLE 4.2 : CAS DE FORFAIT.....	.19
Chapitre 5 : Spécificités du championnat open.....	20
ARTICLE 5.1 : DUREE DES MATCHS.....	.20
ARTICLE 5.2 : COMPOSITION DES POULES.....	.20
ARTICLE 5.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT INDOOR.....	.20
ARTICLE 5.4 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT OUTDOOR.....	.21
ARTICLE 5.5 : MONTEES / DESCENTES.....	.22
Chapitre 6 : Spécificités du championnat mixte.....	23
ARTICLE 6.1 : DUREE DES MATCHS.....	.23
ARTICLE 6.2 : COMPOSITION DES POULES.....	.23

ARTICLE 6.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT.....	23
ARTICLE 6.4 : MONTEES / DESCENTES.....	24
ARTICLE 6.5 : CHOIX DE LA MIXITE.....	24
Chapitre 7 : Spécificités du championnat féminin.....	25
ARTICLE 7.1 : DUREE DES MATCHS.....	25
ARTICLE 7.2 : COMPOSITION DES POULES.....	25
ARTICLE 7.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT.....	25
Chapitre 8 : Spécificités des compétitions juniors.....	26
Chapitre 9 : Spécificités du championnat beach.....	27
ARTICLE 9.1 : DUREE DES MATCHS.....	27
ARTICLE 9.2 : COMPOSITION DES POULES.....	27
ARTICLE 9.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT.....	27
Chapitre 10 : Retards et forfaits.....	28
ARTICLE 10.1 : RETARDS SANCTIONS.....	28
ARTICLE 10.2 : FORFAITS ET ABSENCES.....	28
ARTICLE 10.3 : FORFAIT EN DEBUT DE CHAMPIONNAT.....	29
ARTICLE 10.4 : FORFAIT EN COURS DE CHAMPIONNAT.....	29
Chapitre 11 : Pénalités.....	30
ARTICLE 11.1 : PENALITE EN CAS DE DESINSCRIPTION.....	30
ARTICLE 11.3 : PENALITE TENUES DES JOUEURS.....	30
ARTICLE 11.5 : PENALITE NOTES ESPRIT DU JEU.....	31
ARTICLE 11.6 : NON TRANSMISSION DU ROSTER.....	31
Chapitre 12 : Représentation aux compétitions internationales.....	32
ARTICLE 12.1 : EQUIPES DE CLUBS – LIGUE DES CHAMPIONS EUROPEENNE (EUCR / EUCF).....	32
ARTICLE 12.2 : EQUIPES DE CLUBS – CHAMPIONNAT DU MONDE DES CLUBS (WUCC).....	32
Chapitre 13 : Droit à l'image.....	33

Lexique

DT :	Directeur de Tournoi
LFD :	Ligue Flying Disc
Round Robin :	Chaque équipe rencontre l'ensemble des autres équipes un nombre égal de fois
Extranet	Logiciel gérant l'inscription des joueurs et des équipes aux compétitions FFFD
Roster	Ensemble regroupant les joueurs d'un club participant à une compétition donnée

Introduction

Le présent document sera transmis systématiquement à chaque nouveau club lors de leur inscription en début de saison et à tous les clubs lorsque des modifications seront apportées pour la saison sportive suivante.

La FFFD est garante de l'organisation des coupes nationales et des championnats nationaux. Les championnats régionaux sont délégués aux ligues flying disc régionales.

Les championnats peuvent se dérouler dans les catégories suivantes :

- Open : ouvert à tous licenciés hommes ou femmes possédant une licence senior ou master. Les U20 avec une demande de sur-classement (voir Article 2.3) et les U17 avec une demande de double sur-classement (voir Article 2.4) peuvent également y participer.
- Féminine : à tous licenciés femmes possédant une licence senior ou master. Les U20 féminines avec une demande de sur-classement (voir Article 2.3) et les U17 féminines avec une demande de double sur-classement (voir Article 2.4) peuvent également y participer.
- Mixte : ouvert à tous licenciés hommes ou femmes possédant une licence senior ou master. Les U20 avec une demande de sur-classement (voir Article 2.3) et les U17 avec une demande de double sur-classement (voir Article 2.4) peuvent également y participer.

Les championnats se pratiquent sur différentes surfaces :

- intérieur : également appelé indoor, le championnat se déroule dans un gymnase en deux phases distinctes sur deux week-ends,
- extérieur : également appelé outdoor, le championnat se déroule sur un terrain gazonné ou synthétique **en deux phases distinctes sur deux week-ends**
- sable : également appelé beach, le championnat se déroule sur sable en une phase,

Le championnat national vise à établir le classement annuel des équipes françaises. Les résultats sportifs sont pris en compte d'une année sur l'autre pour échelonner les divisions de niveaux de jeu.

Les coupes fédérales sont catégorisées selon le genre, l'âge ou la région d'appartenance des participants. En outre, à ces différents critères peut se conjuguer le type de surface de jeu (indoor, outdoor ou beach). Les équipes se rencontrent au cours d'une phase unique, établissant un classement instantané des performances. Celles-ci n'engendrent pas de classement valant d'une année sur l'autre.

Il sera fourni en annexe les règles du jeu indoor, outdoor et beach.

ARTICLE 0.1 : CONDITION D'INSCRIPTION

Seuls les clubs affiliés dans les délais pourront demander leur inscription en championnat fédéral et coupes fédérales, en passant par **l'extranet**.

L'inscription aux diverses compétitions fédérales n'est définitive qu'après validation de l'équipe sur **l'extranet**. Des pénalités détaillées à l'Article 11.1 : Pénalité en cas de désinscription, seront prélevées si un club désengage son équipe après la date limite fixée par la FFFD (Article 0.2)

Dans le cadre d'une fusion ou de l'intégration d'un club dans une autre association, le club d'origine peut demander le transfert des classements sur la nouvelle structure et l'attribution des spots correspondant, dans la même zone géographique.

ARTICLE 0.2 : DATES D'INSCRIPTION

Les dates limites d'engagement aux compétitions sont fixées pour chaque catégorie par la commission Ultimate.

Ces dates seront précisées et communiquées à chaque responsable de club au plus tard au début de la saison sportive.

ARTICLE 0.3 : NON INSCRIPTION

Une équipe qui ne s'inscrit pas sur une catégorie du championnat lors de la saison est rétrogradée dans la division la plus basse la saison suivante.

Chapitre 1 : Organisation de manifestations

ARTICLE 1.1 : FONCTIONNEMENT

La FFFD s'appuie sur les clubs, LFD et comités pour organiser les différents championnats et coupes fédérales. La FFFD a en charge pour toutes les compétitions nationales :

- les mailings ;
- l'établissement des plannings ;
- la gestion des résultats.

Un championnat commence à l'heure du début du premier match de la première phase dudit championnat, quelle qu'en soit la division.

ARTICLE 1.2 : DIFFUSION DES LIEUX ET DATES DE CHAMPIONNATS

Les clubs, ligues ou comités doivent présenter leur volonté d'organiser une phase de championnat avant la date annoncée par la FFFD dans le courrier de début de saison.

Dans le cas où plusieurs lieux sont proposés, la FFFD effectue le/les choix du/des meilleur(s) lieu(x). Dans le cas où un seul lieu est proposé, ce lieu sera retenu.

La FFFD se charge d'annoncer le lieu de la phase de championnat au moins 2 mois avant.

Si aucun nouveau lieu n'est proposé un mois avant la date de la compétition, la compétition sera annulée.

ARTICLE 1.3 : DIFFUSION DES PLANNINGS

La FFFD se charge de publier sur ses différentes plateformes un planning des matchs au plus tard 7 jours avant la date de la compétition. Ce planning devra être affiché sur le lieu de la compétition par le club, la LFD ou le comité organisateur.

ARTICLE 1.4 : DIRECTEUR DE TOURNOI

Chaque club engageant une équipe en compétition doit désigner un Directeur de Tournoi dont les missions sont détaillées dans l'annexe A7-Règlement des Directeurs de Tournoi.

ARTICLE 1.5 : TABLES DE MARQUE

1.5.1 : Les tables de marques sont assurées par le club organisateur ou en autonomie par les équipes qui jouent le match en cours. Elles peuvent être tenues par des accompagnateurs des équipes.

1.5.2 : La feuille de match doit être remplie correctement et sans autres inscriptions non désirées. Les personnes responsables de la table de marque doivent rapporter la feuille de match, le chronomètre, le scoreur et le crayon à l'endroit désigné préalablement par le Directeur de Tournoi.

1.5.3 : Lorsque la feuille de match est signée, aucune réclamation sur le score du match ne pourra être faite.

Chapitre 2 : Composition des équipes

ARTICLE 2.1 : ROSTER

Les représentants des équipes doivent fournir la composition de leur équipe éditée via **l'extranet** (Nom ; Prénom, et N° de Licence) avant **le début du premier match de la compétition** au Directeur de Tournoi ou au représentant de la Commission Ultimate.

Chaque équipe doit également en avoir une copie papier à présenter à l'équipe adverse pour chaque match. Toute équipe peut demander à vérifier le roster de l'équipe adverse auprès du capitaine de l'équipe adverse. Les pénalités en cas de non remise du roster avant **le premier match de la compétition** sont indiquées à l'Article 12.6 : Non transmission du roster.

ARTICLE 2.2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.2.1 ■ Sur le terrain, chaque équipe doit être composée de :

- 2.2.1.0 5 joueurs en Indoor,
- 2.2.1.1 5 joueurs en Beach,
- 2.2.1.2 7 joueurs en Outdoor sénior,

Au début de chaque phase, les équipes doivent compter un minimum de 2 joueurs de plus que le nombre nécessaire pour jouer, soit :

- 2.2.1.3 7 joueurs pour l'indoor et le beach ;
- 2.2.1.4 9 joueurs pour l'outdoor sénior,

Dans le cas du championnat mixte beach : les équipes doivent compter un minimum de 8 joueurs dont au moins 4 de chaque sexe

Dans le cas du championnat mixte **outdoor** : les équipes séniors doivent compter un minimum de 10 joueurs dont **au moins 5** de chaque sexe.

2.2.2 ■ Si le nombre de joueur composant une équipe est inférieur au minimum requis à l'article 2.2.1 au cours d'un match, le match continu en infériorité numérique. Par la suite, l'ensemble des matchs de la phase de championnat seront déclarés forfait si l'équipe ne retrouve pas ce minimum de joueurs sauf blessure survenue en cours de compétition et signalée au DT.

2.2.3 ■ Une équipe ne peut pas intégrer des joueurs appartenant à un autre club alors que ce dernier est inscrit dans le même championnat, à l'exception des équipes détaillées à l'Article 2.8 : Equipes de ligue.

2.2.4 ■ Pour les coupes régionales, seuls les joueurs licenciés de la zone concernée peuvent participer.

2.2.5 : Si deux compétitions différentes dans des catégories différentes ont lieu au même endroit, un joueur pouvant prétendre à jouer ces deux compétitions ne peut être inscrit que sur un seul roster.

2.2.6 **Pour chaque compétition, il existe un nombre maximum de joueurs qu'un club peut inscrire sur un roster. Cette limite est toujours égale à trois fois le nombre de joueurs nécessaires pour jouer un point**

- 2.2.6.0 **Pour les formats à 5 joueurs sur le terrain : 15 joueurs**
- 2.2.6.1 **Pour les formats à 7 joueurs sur le terrain : 21 joueurs**

ARTICLE 2.3 : SURCLASSEMENT

Le surclassement de joueurs et joueuses est défini par le règlement médical disponible sur le site de la fédération. S'y référer pour voir la marche à suivre.

ARTICLE 2.4 : Double SURCLASSEMENT

Le double surclassement de joueurs et joueuses est défini par le règlement médical disponible sur le site de la fédération. S'y référer pour voir la marche à suivre.

ARTICLE 2.5 : QUOTAS DE JOUEURS

Pour la validité des matchs, les équipes doivent être constituées par un certain quota de joueurs licenciés dans le club qu'elles représentent. Ce quota est variable selon les catégories et les divisions mais s'applique sur l'ensemble de la compétition si celle-ci est composée de plusieurs phases.

Le tableau ci-dessous permet de connaître précisément le nombre de joueurs extérieurs au club auquel une équipe peut faire appel.

Est indiqué dans chaque tableau le nombre d'extérieurs possibles pour chaque compétition. Les quotas pour les compétitions juniors sont à trouver dans l'annexe 2 votée au CD du 21 Mai 2025.

DIVISION FEMININE		
INDOOR	N1	N2
	2	3
OUTDOOR	N1	
	4	
BEACH	N1	N2
	2	3

DIVISION MIXTE				
INDOOR				
OUTDOOR	N1	N2	N3	MASTER
	0	3	4	4
BEACH	N1	N2	N3	
	0	2	3	

DIVISION OPEN					
INDOOR	N1	N2	N3		
	0	1	2		
OUTDOOR	N1	N2	N3	MASTER	
	0	2	3	6	
BEACH	N1	N2	N3	MASTER	GRAND MASTER
	0	1	2	3	5

ARTICLE 2.6 : MOUVEMENTS INTERNES DE JOUEURS

Un joueur appartient à la dernière équipe avec laquelle il a joué par championnat dans la saison en cours. Entre deux phases de championnat, lorsqu'un club / une LFD a plusieurs équipes engagées, **trois joueurs maximums peuvent passer d'une équipe de classement inférieur à une équipe de classement supérieur et un joueur maximum peut passer d'une équipe de classement supérieur à une équipe de classement inférieur.** Si plusieurs équipes sont dans la même division, elles doivent suivre la règle précédemment citée. **(un ranking de ces équipes est indiqué en début de saison).**

ARTICLE 2.7 : MOUVEMENTS EXTERNES DE JOUEURS

Un club ne peut pas prêter de joueur dans les cas où il possède déjà une équipe engagée dans la compétition concernée, sauf pour une équipe de ligue, voir l'Article 2.8 : Equipes de ligue. Les joueurs d'un club non inscrit dans la compétition concernée peuvent évoluer dans des équipes de clubs différents ou de sa LFD.

Le club / la LFD d'accueil doit demander une licence externe pour le joueur concerné via **l'extranet**. Cette licence externe doit être validée par mail par le club prêteur.

Un joueur qui a joué avec une équipe en tant qu'externe ne peut pas jouer avec une autre équipe lors d'une autre phase de la même compétition.

Si un club dispose de plusieurs équipes inscrites à une même compétition, alors ce club ne peut recevoir d'extérieurs que dans son équipe évoluant en division la plus basse.

En cas de présence de deux équipes du même club dans une division, alors l'équipe classée la plus basse au ranking initial sera la seule capable de recevoir des extérieurs.

Exemple : Un club a une équipe en N2 mixte outdoor et une équipe en N3 mixte outdoor : seule l'équipe de N3 pourra accueillir des extérieurs si nécessaire.

Un joueur pourra changer de club en cours de saison, **uniquement** entre les différents championnats (beach/indoor/outdoor) et une seule fois par saison **(sauf cas exceptionnel)** mais avant le début du championnat concerné.

Il n'est donc pas possible de changer de club entre deux phases d'un même championnat.

Pour que ce changement soit recevable, il faudra que :

- **la demande provienne du club d'arrivée**, via une demande de transfert définitif du licencié sur **l'extranet**,
- le club d'origine valide cette demande de transfert définitif sur **l'extranet**,
- ce joueur n'ait pas fait l'objet d'un autre changement durant la saison.
- **Le joueur présente un document justificatif de la raison du transfert.** Une fois le dossier complet, la commission sportive sera amenée à donner son aval.

Une fois la demande acceptée, les frais de dossier du transfert seront de **25€** à la charge du club d'arrivée.

Les conditions de transferts seront précisées dans la lettre de cadrage de chaque saison.

ARTICLE 2.8 : EQUIPES DE LIGUE

Une ligue peut outrepasser les quotas définis à l'article 2.5 : Quotas de joueurs afin de présenter une équipe, qui portera le nom de cette ligue.

2.8.1 : Cette équipe devra comporter 100% de joueurs et joueuses licencié.e.s au sein de cette ligue, via ses clubs affiliés. Un club déjà engagé sur une compétition est autorisé à fournir des joueurs et joueuses à l'équipe de sa ligue.

2.8.2: Cette équipe ne pourra prétendre qu'au bas de tableau :

- Places 5 à 8 si 8 équipes
- Places 9 à 12 si 12 équipes
- Places 9 à 16 si 16 équipes

2.8.3 : Ce statut est défini au moment de l'inscription à la compétition.

2.8.4: Les avantages et limitations de ce statut sont en vigueur pour la durée entière de la compétition.

2.8.5 : Cette équipe peut exister dans n'importe quelle catégorie, à condition de ne pouvoir y jouer que dans sa plus basse division.

Exemple : une équipe de ligue est possible en Division Régionale en open, en Nationale 1 en féminin, et en Nationale 3 pour le mixte.

ARTICLE 2.9 : JUMELAGE

Deux clubs voisins peuvent déroger aux quotas définis à l'article 2.5 : Quotas de joueurs en décidant de présenter une équipe jumelée.

Il n'est possible de procéder à un jumelage qu'à partir du niveau N3 ou inférieur.

2.9.1 : Afin que ce jumelage soit valide, **la totalité des joueurs et joueuses de l'équipe doivent être issus des clubs jumelés.**

2.9.2 : Les deux clubs jumelés seront éloignés d'une distance à vol d'oiseau de maximum cent (100) kilomètres.

2.9.3 : Cette équipe ne pourra pas prétendre aux deux premières places de la compétition sur laquelle elle est engagée.

2.9.4 : Ce statut est défini au moment de l'inscription à la compétition.

2.9.5: Les avantages et limitations de ce statut sont en vigueur pour la durée entière de la compétition.

ARTICLE 2.11 : TENUES SPORTIVES

Lors des matchs, les joueurs d'une même équipe doivent porter des tenues (shorts ou jupes et maillots manches courtes ou manches longues et débardeurs uniquement pour les compétitions beach) identiques en termes de couleur, logo. Les numéros sont obligatoires et différents pour chaque joueur afin de pouvoir les distinguer.

Le short ou la jupe doivent être visibles.

Les équipes doivent posséder deux jeux de maillots (un clair et un foncé) pour chacun de leur match. Les capitaines sont tenus de s'organiser avant le début du match pour décider du choix de la couleur des maillots portés par leur équipe. En absence d'accord, un tirage au sort est réalisé pour effectuer ce choix.

Pour tout non respect de cet article, une pénalité sera retenue, elle est indiquée dans l'Article 12.3 : Pénalité tenues des joueurs.

ARTICLE 2.12 : NOMBRE D'EQUIPES DE CLUBS DANS UNE DIVISION

Deux équipes du même club ne peuvent pas évoluer dans la première division des championnats nationaux.

Si ce championnat ne comporte qu'une seule division, il est possible pour deux équipes du même club de faire partie de cette division.

Si plusieurs équipes du même club sont dans une même division, ces équipes devront obligatoirement se jouer lors du premier match des phases de groupes.

Chapitre 3 : Déroulement des compétitions

ARTICLE 3.1 : REGLEMENTS

Les règles de jeu sont valables et applicables toute la saison, à partir de la première phase de la compétition suivant leur parution par la FFFD. Une modification est possible entre deux championnats.

La transmission des nouvelles règles est à la charge de la FFFD.

Pour le championnat extérieur :

Les règles officielles sont celles fournies par la WFDF en anglais, la traduction française n'est qu'un outil de compréhension.

Pour le championnat intérieur :

Les règles Outdoor de la WFDF seront appliquées avec les adaptations faites en fin de règlement.

Pour le championnat sur plage :

Les règles BULA seront appliquées.

ARTICLE 3.2 : NOMBRE MINIMUM D'EQUIPES

Un minimum de **6 équipes** est obligatoire pour l'organisation d'un championnat **fédéral** et 6 équipes pour une coupe fédérale. **Les ligues ne sont pas concernées par ce minimum.**

ARTICLE 3.3 : DUREES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LES MATCHS

Surface de jeu	Catégorie	Durée	Mi-temps	Nombre de points	CAP	Temps morts
Indoor	Sénior	30 ou 35 min.	Pas de mi-temps	13 points maximum	CAP +1 Systématique	1 par équipe et par match. Durée 1 min.
Beach	Sénior	45 min.	à 7 points ou Cap +1 à 25 min Durée 0 min.	13 points maximum	CAP +1 systématique	1 par équipe et par match. Durée 1,30 min.

Surface de jeu	Catégorie	Durée	Mi-temps	Nombre de points	CAP	Temps morts
Outdoor	Sénior	100 min	À 8 points ou cap +1 à 55min Durée 7min. Chronomètre arrêté.	15 points maximum	CAP +1 Systématique	1 par équipe et par mi-temps. Durée 1,15 min.
		80 min.	à 8 points ou Cap +1 à 40 min. Durée 5 min. Chronomètre arrêté.	15 points maximum	CAP +1 Systématique	1 par équipe et par mi-temps. Durée 1,15 min.
		60 min.	à 7 points ou Cap +1 à 30 min. Durée 5 min. Chronomètre arrêté.	13 points maximum	CAP +1 Systématique	1 par équipe et par mi-temps. Durée 1 min.
		45 min.	à 7 points ou Cap +1 à 25 min. Durée 5 min. Chronomètre arrêté.	13 points maximum	CAP +1 Systématique	1 par équipe et par match. Durée 1 min.

Notes :

a) *Temps mort* : le chronomètre n'est pas arrêté. On ne peut pas cumuler les temps morts de son équipe dans le CAP.

b) *Notion de "CAP"* : Un "CAP" a lieu lorsque la durée du match est écoulee sans qu'aucune des deux équipes n'aient atteint le nombre de points maximums précisés ci - avant. Il débute suite au point marqué après le signal de fin du temps officiel. Le "CAP + 1" définit la fin du match comme ayant lieu 1 point au dessus du score le plus élevé au moment de l'entrée en vigueur du "CAP", sans toutefois pouvoir dépasser le nombre de points maximums déterminés.

c) *Durée des matchs* : La Commission Ultimate ou le DT se réserve le droit ou la possibilité de plafonner la durée des matchs ou la définition du CAP en cas d'intempéries au cours du week-end. Dès lors, en l'absence de précisions données par la Commission Ultimate ou par le DT, il s'applique les durées et points du tableau.

ARTICLE 3.4 : CALCUL POUR LE CLASSEMENT

1) Classez toutes les équipes de chaque poule en fonction du nombre de points acquis lors de victoires ou défaites :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour une défaite ;
- 0 point pour une absence

2) Si les équipes sont à égalité, les départager en utilisant les critères de classement.

3) Chaque critère de classement est utilisé pour classer toutes les équipes à égalité, pas seulement pour déterminer l'équipe la mieux classée.

3.1) Si, après application d'un critère de classement, toutes les équipes restent à égalité, passez au critère suivant.

3.2) Si toutes les équipes ne restent pas à égalité, mais qu'un ou plusieurs sous-groupes d'équipes restent à égalité, séparez ces sous-groupes du classement. Chaque sous-groupe doit ensuite être classé séparément, en commençant par le premier critère de classement.

4) Critères de classement, dans l'ordre :

4.1) Nombre de matchs gagnés, en ne comptant que les matchs entre les équipes à égalité.

4.2) Le moins de matchs forfaits.

4.3) La différence de points marqués et encaissés sur la totalité du championnat entre les équipes à égalité. (Goal-average particulier).

4.4) La différence de points marqués et encaissés sur la totalité du championnat contre tous les adversaires communs. (Goal-average général).

4.5) L'équipe qui a la meilleure attaque, en ne comptant que les matchs entre les équipes à égalité.

4.6) L'équipe qui a la meilleure attaque au général, en comptant les matchs contre tous les adversaires communs.

4.7) Chaque équipe nomme un joueur pour lancer un disque de derrière la ligne de but jusqu'au point de brique le plus éloigné sur un terrain de jeu réglementaire. L'ordre de lancer est déterminé au hasard, par lancer de disque ou autrement. Les équipes sont classées par ordre de distance entre le lieu de repos de chaque disque et le point de brique, du plus proche au plus éloigné.

ARTICLE 3.5 : REPECHAGE

Dans toutes les catégories du championnat, si un club n'engage pas d'équipe la saison suivante, l'équipe la mieux classée des descendantes de la saison précédente sera repêchée ceci jusqu'à épuisement des descendantes.

La priorité est ensuite donnée aux équipes les mieux classées de la division inférieure.

Chapitre 4 : Esprit du jeu

ARTICLE 4.1 : NOTATION DE L'ESPRIT DU JEU

Des fiches traçant l'esprit du jeu sont transmises par le Directeur de Tournoi en début de compétition, cette fiche doit être remplie pour chaque rencontre effectuée. A la fin de chaque journée de compétition, les fiches d'esprit du jeu des matchs joués doivent être retournées au Directeur de Tournoi. Les pénalités en cas de non remise des fiches d'esprit du jeu sont données à l'Article 12.5 : Pénalité notes esprit du jeu.

La note de l'esprit du jeu est basée sur 5 catégories avec pour chacune d'entre elle une note possible entre 0 et 4.

Chaque équipe part avec un capital de 10 points (2 dans chacune des 5 rubriques).

Lorsqu'un match se déroule en adéquation avec l'esprit et les règles voulus, une équipe aura donc 10 points. **Cependant chaque équipe pourra augmenter ou diminuer cette note en fonction de l'esprit rencontré pendant le match.**

Si une note de 0 ou 4 est donnée dans une rubrique, il est demandé de la justifier.

Pour chaque compétition, un prix de l'esprit du jeu sera attribué à l'équipe qui aura la meilleure moyenne sur l'ensemble des phases de cette compétition.

ARTICLE 4.2 : CAS DE FORFAIT

Lors d'une compétition, si une équipe se trouve en incapacité de disputer un match ou plus, elle ne pourra pas gagner le prix de l'Esprit du Jeu.

Une équipe forfait ne peut pas gagner le prix de l'Esprit du Jeu.

Chapitre 5 : Spécificités du championnat open

ARTICLE 5.1 : DUREE DES MATCHS

La durée et les informations générales sur les matchs sont définies dans l'Article 3.3 : Durées et informations générales sur les matchs.

ARTICLE 5.2 : COMPOSITION DES POULES

Les poules sont constituées en prenant en compte les résultats sportifs de la saison précédente. Néanmoins, dans le but de réduire les coûts de déplacement des équipes, la FFFD se réserve le droit de modifier la composition des poules ainsi obtenues.

Le nombre de poules et d'équipes par niveaux est donné ci-dessous :

Les Divisions Nationales Indoor

- 12 équipes en Nationale 1 : 2 poules de 6 équipes ;
- 24 équipes en Nationale 2 : 2 zones de 12 équipes avec 2 poules de 6 par zone ;
- 32 équipes en Nationale 3 : 4 zones de 8 équipes

Les Divisions Nationales Outdoor

- 12 équipes en Nationale 1 : 2 poules de 6 équipes ;
- 24 équipes en Nationale 2 : 3 poules de 8 équipes ;
- 48 équipes en Nationale 3 : 6 poules de 8 équipes ;

ARTICLE 5.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT INDOOR

Le championnat se déroule en deux phases.

Nationale 1

La première phase regroupe douze équipes sous forme de deux poules de six. A l'issue, les trois premiers de chaque poule sont qualifiés en haut de tableau, les trois derniers disputeront le bas de tableau. Lors de la deuxième phase, le titre se jouera avec la nouvelle poule haut de tableau de six équipes. **Les résultats de la phase aller sont conservés pour les équipes de poule haute. Après fin du roundrobin, les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées en demie-finale, et les équipes classées 3,4,5 et 6 s'affrontent en pré-demie. Les matchs de classement découlent ensuite de ce tableau final.**

Les quatre derniers du bas de tableau sont relégués en Nationale 2.

Nationale 2

Le fonctionnement de chaque zone de 12 équipes est identique au fonctionnement de la Nationale 1. Les deux premiers de chaque zone accèdent à la Nationale 1, les 4 derniers de chaque zone descendent en Nationale 3.

Nationale 3

La Nationale 3 regroupe 32 équipes réparties entre 4 zones (A,B,C et D). Le format est un roundrobin sur 2 week-ends à l'issue duquel les équipes se rencontrent en demie et finale du haut et du bas. Les matchs du dimanche de la phase 2 se jouent en 35min.

Les deux premiers de chaque zone accèdent à la Nationale 2, les trois derniers sont rétrogradés en Division Régionale.

Divisions Régionales

Chaque LFD organise son championnat régional selon les modalités définies en son sein. La première équipe de chaque LFD accède à la Nationale 3.

ARTICLE 5.4 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT OUTDOOR

Nationale 1

La Nationale 1 regroupe douze équipes durant deux week-ends de championnat. Le déroulement du championnat se découpe en deux phases :

La première phase regroupe douze équipes sous forme de deux poules de six.

Les quatre premiers de chaque poule disputent des ¼ de finale en croisant les poules initiales. Les deux derniers de chaque poule sont regroupés dans un bas de tableau lors de la deuxième phase.

Les trois derniers du bas de tableau sont relégués en Nationale 2.

Nationale 2

La Nationale 2 regroupe 24 équipes dans 3 zones différentes (A,B et C) et se déroule sur deux week-ends

Phase 1 :

Chaque zone fonctionne en roundrobin où les équipes jouent 4 matchs de ce roundrobin.

Phase 2 :

Chaque équipe joue ses 3 derniers matchs de roundrobin puis un match final de classement en fonction du classement obtenu au roundrobin (1ier contre 2eme, 3eme contre 4eme, etc.)

Le champion de chaque zone accède à la Nationale 1. Les deux derniers de chaque zone sont rétrogradés en Nationale 3.

Nationale 3

La Nationale 3 regroupe 48 équipes réparties en six zones (A, B, C, D, E, et F) de huit équipes. Elle se déroule sur deux weekends.

Phase 1 :

Chaque zone fonctionne en roundrobin où les équipes jouent 4 matchs de ce roundrobin.

Phase 2 :

Chaque équipe joue ses 3 derniers matchs de roundrobin puis un match final de classement en fonction du classement obtenu au roundrobin (1ier contre 2eme, 3eme contre 4eme, etc.)

Le champion de chaque zone accède à la Nationale 2. Les deux derniers de chaque zone sont rétrogradés en Division Régionale

Divisions Régionales

Chaque LFD organise son championnat régional selon les modalités définies en son sein. La première équipe de chaque LFD accède à la Nationale 3.

ARTICLE 5.5 : MONTEES / DESCENTES

Les montées et descentes fonctionnent comme suit :

CHAMPIONNAT INDOOR		
	Montées	Descentes
Nationale 1		4
Nationale 2	4	8
Nationale 3	8	12

CHAMPIONNAT OUTDOOR		
	Montées	Descentes
Nationale 1		3
Nationale 2	3	6
Nationale 3	6	12

Chaque ligue qualifiera une équipe de sa division régionale en nationale 3. Si une ligue n'a pu organiser de championnat pour déterminer l'équipe montante, la place sera attribuée à une autre ligue par la FFFD.

Chapitre 6 : Spécificités du championnat mixte

ARTICLE 6.1 : DUREE DES MATCHS

La durée et les informations générales sur les matchs sont définies dans l'Article 3.3 : Durées et informations générales sur les matchs.

ARTICLE 6.2 : COMPOSITION DES POULES

Les poules sont constituées en prenant en compte les résultats sportifs de la saison précédente. Néanmoins, dans le but de réduire les coûts de déplacement des équipes, la FFFD se réserve le droit de modifier la composition des poules ainsi obtenue.

Le nombre de poules et d'équipes par niveaux est donné ci-dessous :

Les Divisions Nationales Outdoor

12 équipes en Nationale 1 : 2 poules de 6 équipes ;

24 équipes en Nationale 2 : 3 poules de 8 équipes ;

48 équipes en Nationale 3 : 6 poules de 8 équipes ;

ARTICLE 6.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Nationale 1

La Nationale 1 regroupe douze équipes durant **deux week-ends** de championnat. Le déroulement du championnat se découpe en **deux phases** :

La première phase regroupe douze équipes sous forme de deux poules de six.

Les quatre premiers de chaque poule disputent des ¼ de finale en croisant les poules initiales. Les deux derniers de chaque poule sont regroupés dans un bas de tableau lors de la deuxième phase.

Les trois derniers du bas de tableau sont relégués en Nationale 2.

Nationale 2

La Nationale 2 **regroupe 24 équipes dans 3 zones différentes (A,B et C) et se déroule sur deux week-ends**

Phase 1 :

Chaque zone fonctionne en roundrobin où les équipes jouent 4 matchs de ce roundrobin.

Phase 2 :

Chaque équipe joue ses 3 derniers matchs de roundrobin puis un match final de classement en fonction du classement obtenu au roundrobin (1ier contre 2eme, 3eme contre 4eme, etc.)

Le champion de chaque zone accède à la Nationale 1. Les deux derniers de chaque zone sont rétrogradés en Nationale 3.

Nationale 3

La Nationale 3 regroupe 48 équipes réparties en six zones (A, B, C, D, E, F, G et H) de huit équipes. Elle se déroule sur deux weekends.

Phase 1 :

Chaque zone fonctionne en roundrobin où les équipes jouent 4 matchs de ce roundrobin.

Phase 2 :

Chaque équipe joue ses 3 derniers matchs de roundrobin puis un match final de classement en fonction du classement obtenu au roundrobin (1ier contre 2eme, 3eme contre 4eme, etc.)

Le champion de chaque zone accède à la Nationale 2.

ARTICLE 6.4 : MONTEES / DESCENTES

Les montées et descentes fonctionnent comme suit :

	Montées	Descentes
Nationale 1		3
Nationale 2	3	6
Nationale 3	6	

ARTICLE 6.5 : CHOIX DE LA MIXITE

La Nationale 1 et 2 se joueront avec le Ratio A (Voir [A6.2. dans WFDF Rules of Ultimate 2021-2024 - Appendix v1.0](#) : le ratio Femme/Homme du 1er point est l'inverse du 2e et 3e point puis identique pour les 4e et 5e points, etc...

Les Nationales 3 se joueront avec le Ratio B (Voir [A6.3. dans WFDF Rules of Ultimate 2021- 2024 - Appendix v1.0](#) : le ratio Femme/Homme est choisi par l'équipe présente d'un côté défini du terrain. Lors de la seconde période, le côté de terrain qui détermine l'équipe faisant le choix, est inversé.

Chapitre 7 : Spécificités du championnat féminin

ARTICLE 7.1 : DUREE DES MATCHS

La durée et les informations générales sur les matchs sont définies dans l'Article 3.3 : Durées et informations générales sur les matchs.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, la commission Ultimate planifie des matchs d'une durée la plus pertinente possible en accord avec l'Article 3.3.

ARTICLE 7.2 : COMPOSITION DES POULES

Les poules sont constituées en prenant en compte les résultats sportifs du championnat de la saison précédente.

Pour les autres compétitions, la composition des poules est tirée au sort.

ARTICLE 7.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Championnat Indoor :

Le championnat se déroule sur 2 phases Aller et Retour.

Nationale 1 :

12 équipes constituent cette division. Les 3 dernières équipes descendent en Nationale 2.

Nationale 2 :

La formule de championnat sera adaptée au nombre d'équipes engagées.

Championnat Outdoor :

La formule de championnat sera adaptée au nombre d'équipes engagées.

Chapitre 8 : Spécificités des compétitions juniors

Les règles spécifiques concernant les compétitions juniors sont à trouver dans l'annexe au règlement des compétitions votée au CD du 21 mai 2025.

Chapitre 9 : Spécificités du championnat beach

ARTICLE 10.1 : DUREE DES MATCHS

La durée et les informations générales sur les matchs sont définies dans l'Article 3.3 : Durées et informations générales sur les matchs.

ARTICLE 10.2 : COMPOSITION DES POULES

La formule de championnat sera adaptée au nombre d'équipes engagées et du nombre de date de championnat.

ARTICLE 10.3 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

La formule de championnat sera adaptée au nombre d'équipes engagées et du nombre de date de championnat.

Chapitre 10 : Retards et forfaits

ARTICLE 10.1 : RETARDS SANCTIONS

Si une équipe n'a pas le nombre de joueurs nécessaires pour commencer un match au moment prévu par les organisateurs, des sanctions seront appliquées comme suit:

Durée des matchs	Intervalles de temps et sanctions					
30 min	Suppression des temps morts	-4 points	-8 points	-12 points	Match perdu	
	0 à 5 min	6 à 8 min	9 à 11 min	12 à 14 min	15 min	
40 ou 45 min	Suppression des temps morts	-2 points	-4 points	-6 points	-7 points + 1ère mi-temps écoulée.	Match perdu
	0 à 5 min	6 à 8 min	9 à 12 min	13 à 16 min	17 à 20 min	21 min
60 min	Suppression des temps morts	-2 points	-4 points	-6 points	-8 points + 1ère mi-temps écoulée.	Match perdu
	0 à 5 min	6 à 8 min	9 à 12 min	13 à 16 min	17 à 20 min	21 min
80 min et 100 min	Suppression des temps morts	-3 points	-6 points	-8 points	-10 points + 1ère mi-temps écoulée.	Match perdu
	0 à 5 min	6 à 10 min	11 à 15 min	16 à 22 min	23 à 30 min	31 min

Ces sanctions s'appliquent pour des retards physiques. Si une équipe n'a pas envoyé de roster avant le début du premier match de la compétition, alors cette équipe est forfait pour tout le week-end.

Si les deux équipes concernées par le match sont en retard, on applique alors les sanctions pour les deux équipes. En cas de forfait dû au retard, le score sera de 0 à 0. Aucune équipe ne marque de point.

ARTICLE 10.2 : FORFAITS ET ABSENCES

Il existe deux types de forfait :

- **Forfait Administratif** : non-respect de l'Article 2.2 : Composition des Équipes ou non présentation du roster.
- Absence : L'équipe ne s'est pas déplacée.

Le "forfait administratif" et "l'absence" s'appliquent sur l'ensemble du week-end de compétition. Les sanctions sportives appliquées sont différentes en fonction du type de forfait :

- **Forfait Administratif** : Matchs perdus 13-0 ou 15-0
- Absence :
 - en phase 1 ou Aller ou round robin : relégation à la dernière place de la poule ;
 - en phase 2 ou Retour : relégation à la dernière place de la division ;

Dans le cas d'une "absence" sur la totalité du championnat, l'équipe est assimilée à une équipe non inscrite et sera reléguée à la division **la plus basse** la saison suivante.

ARTICLE 10.3 : FORFAIT EN DEBUT DE CHAMPIONNAT

En cas de forfait d'une équipe, avant le début du championnat, sur l'ensemble des phases de la Nationale, l'équipe la mieux classée des relégables de cette même Nationale la remplace. Si aucune équipe ne peut/veut prendre la place vacante, il est demandé aux équipes du niveau national inférieur dans l'ordre sportif, sinon une équipe pick-up peut se créer afin de réaliser le nombre de matchs prévus par la fédération.

ARTICLE 10.4 : FORFAIT EN COURS DE CHAMPIONNAT

En cas de forfait d'une équipe pendant le championnat, celle-ci ne peut être remplacée que par une équipe pick-up.

Si une équipe est forfait au premier tour du championnat, elle peut continuer à participer à ce même championnat si elle n'a pas été remplacée.

Chapitre 11 : Pénalités

Les sanctions définies dans ce chapitre peuvent être données par le Directeur de Tournoi ou par un officiel de la FFFD présent lors de la compétition concernée.

ARTICLE 11.1 : PENALITE EN CAS DE DESINSCRIPTION

Si une équipe se désinscrit entre la date fixée par la FFFD dans le courrier de début de saison et la date de transmission du planning, le club sera prélevé du montant suivant :

	Open	Féminine	Mixte	Masters / Juniors
Nationale 1	500 €	250 €	250 €	100 €
Nationale 2	250 €	250 €	250 €	100 €
Nationale 3	250 €	250 €	250 €	100 €

Si une équipe se désinscrit après la date de transmission du planning ou ne se présente pas à la compétition, le club sera prélevé du montant suivant :

	Open	Féminine	Mixte	Masters / Juniors
Nationale 1	1000 €	500 €	500 €	150 €
Nationale 2	500 €	500 €	500 €	150 €
Nationale 3	500 €	500 €	500 €	150 €

ARTICLE 11.2 : PENALITE TENUES DES JOUEURS

Si une équipe ne remplit pas les conditions concernant les tenues des joueurs, alors cette équipe n'est pas autorisée à jouer le match. Les pénalités de retard s'appliquent alors tant que l'équipe n'est pas rentrée en conformité avec le règlement.

Si une équipe ne remplit pas les conditions concernant les tenues pendant le cours d'un match, alors le match est arrêté et les pénalités de retard s'appliquent tant que l'équipe n'est pas rentrée en conformité avec le règlement.

ARTICLE 11.3 : PENALITE NOTES ESPRIT DU JEU

Chaque équipe doit remettre les notes d'esprit du jeu à la fin de chaque journée de compétition. En cas de non remise de note d'esprit du jeu d'un match à la fin d'une journée de compétition, l'équipe n'est pas autorisée à débiter les matchs suivants tant que les notes n'ont pas été transmises et peut se voir appliquer les forfaits de retards correspondants.

ARTICLE 11.4 : NON TRANSMISSION DU ROSTER

Si le roster n'est pas remis avant le début de premier match de la compétition, l'équipe est considérée comme "forfait administratif" (Article 10.2 : Forfaits et absences).

Chapitre 12 : Représentation aux compétitions internationales

ARTICLE 12.1 : EQUIPES DE CLUBS – LIGUE DES CHAMPIONS EUROPEENNE (EUCS / EUCF)

Chaque club affilié à la FFFD peut décider de s'inscrire à l'EUCS (European Ultimate Club Season). Cette inscription se fait en lien avec l'EUF et est validée par la FFFD.

Le club s'engage à connaître et appliquer les règles spécifiques EUCS précisées en début d'année sportive lors d'une réunion avec la FFFD.

Les évolutions décidées par l'EUF pour une saison européenne peuvent s'appliquer aux championnats français sans modification nécessaire du règlement sportif de la FFFD.

ARTICLE 12.2 : EQUIPES DE CLUBS – CHAMPIONNAT DU MONDE DES CLUBS (WUCC)

Le classement du championnat de la saison précédente (N-1), si un championnat a été organisé dans la catégorie, ou d'une coupe de cette catégorie, détermine les clubs habilités à participer à une compétition internationale des clubs. Si aucun championnat ni aucune coupe n'est organisée par la FFFD, celle-ci peut agréer un tournoi organisé par un club dans la saison précédente ou, par défaut, dans la saison en cours pour que le classement de ce tournoi détermine les clubs habilités à participer à une compétition internationale. La FFFD prendra la précaution d'avertir les clubs suffisamment à l'avance. En dernier ressort, si aucune manifestation n'a pu déterminer de club, c'est le Comité Directeur qui décide.

Pour cette compétition, la FFFD autorise chaque équipe participante à contenir dans son roster jusqu'à 5 joueurs extérieurs.

Chapitre 13 : Droit à l'image

Sauf mention contraire adressée à la Fédération Française de Flying Disc dans les sept jours suivants la demande, tout titulaire d'une licence fédérale autorise gracieusement pour le monde entier et sans limite de durée, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, la Fédération Française de Flying Disc à reproduire sur son site web et sur tout support les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de ses activités et de son objet pour une exploitation non commerciale de son image.

Chaque titulaire d'une licence fédérale reconnaît ainsi renoncer expressément à toute action à l'encontre de la Fédération Française de Flying Disc qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.